

**MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH**

***SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020.***

**COMPTE RENDU**

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres, sauf MM. EBERLIN Christian et PETRY Philippe (absents excusés)  
M. PETRY Philippe a donné *POUVOIR* à M. THIERIOT Laurent

*Convocation du 02 juillet 2020.*

**ORDRE DU JOUR.**

Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures et précise qu'il y a lieu de rajouter au Point n°3 la désignation de délégués, titulaire et suppléant, pour le renouvellement du Comité Syndical de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme CHANOIR Nathalie.

**1. Approbation du compte rendu du 12 juin 2020.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Elections des conseillers municipaux pour les Sénatoriales de Septembre 2020.**

Mme le Maire informe les élus que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par environ 162000 « grands électeurs ». Le Sénat est le représentant des collectivités de métropole et d'outre-mer, et des français établis hors de France.

Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans.

Pour les communes de moins de 9000 habitants et dont les conseillers municipaux sont au nombre de 15 élus, il faut voter 3 délégués et 3 suppléants.

Il est procédé au vote – Ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et acceptés le mandat :

- Mme LEDIG Evelyne  
- Mme PETER Catherine  
- Mme STIEFEL Martine

Suppléants : - Mme FORRLER Sandrine  
- M. DUCROS Philippe  
- Mme CHANOIR Nathalie

### **3. Désignation de délégués pour le SDEA, le CNAS et l'ATIP.**

Mme le Maire rappelle aux élus que le **SDEA (Syndicat Départemental de l'Eau et de l'Assainissement)**, auquel la commune a adhéré, répond aux besoins des territoires dans trois domaines de compétence :

- l'eau potable : la production, le transport et la distribution,
- l'assainissement : la collecte, le transport, le traitement des eaux usées et pluviales et l'assainissement non collectif,
- le Grand Cycle de l'Eau : la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, la lutte contre l'érosion des sols et l'animation – concertation sur les bassins versants.

Le SDEA est administré par des élus locaux issus de l'ensemble de ses territoires de compétences. Afin d'assurer un lien de proximité avec l'ensemble des communes membres, chacune d'elles, en cas de transfert complet ou partiel, et selon son importance démographique, dispose d'un ou plusieurs délégués siégeant au sein des instances délibérantes et de concertation du SDEA.

Les délégués, désignés par le conseil municipal, définissent au sein de la Commission Locale, les réponses à apporter au plan local pour assurer un niveau de service optimal, les investissements annuels et pluriannuels à prévoir, la politique de financement et la politique locale eau-assainissement-grand cycle de l'eau.

Après discussion, les élus désignent comme déléguée SDEA – Mme le Maire Evelyne LEDIG.  
M. EICH Yannick – conseiller municipal - est désigné délégué suppléant.

-----

Le **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**, géré par le Groupement d'Action Sociale (GAS), permet de faire bénéficier les agents des collectivités territoriales adhérentes, de prestations sociales, culturelles et/ou de loisirs, tout au long de leur carrière.

Le groupement est administré par un Conseil d'Administration composé paritairement d'un collège d'élus et d'un collège d'agents. Ils sont élus pour une durée de 6 ans.

M. DUCROS Philippe – adjoint au Maire - est désigné en tant que délégué ELU.

Mme BRUNNER Sabrina – adjoint administratif – est désignée en tant que déléguée AGENT.

Mme BRUNNER Sabrina est également nommée « correspondant agent » assurant ainsi le lien entre les agents de la collectivité et le groupement.

-----

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) est entrée en activité le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour répondre aux besoins des collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement, suite à la suppression de la clause compétence générale des Départements. Elle intervient également en matière de gestion des traitements et indemnités ainsi que pour la tenue des listes électorales.

Son instance de pilotage est constituée par un Comité Syndical rassemblé en trois collèges : les communes, les groupements de collectivités et le Département.

Les élections municipales de 2020 entraînent le renouvellement partiel du Comité Syndical de l'ATIP.

Après en avoir discuté, les élus désignent :

- Mme LEDIG Evelyne – Maire – comme déléguée titulaire, et
- Mme FULLENWARTH Mylène – conseiller municipal – comme déléguée suppléante.

#### **4. Acquisition parcelles foncières – rue Première.**

Comme déjà évoqué lors de la séance du 12 juin dernier dans le cadre de la vente LAFARGUE/SCHWOEBEL et conformément à la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2011, les élus décident d'acquérir une bande d'environ 1 m à 1.50 m de la parcelle 63 – Section 21 - en vue de l'élargissement de la rue Première.

Par ailleurs, afin de canaliser naturellement les eaux pluviales provenant du versant opposé, les élus approuvent l'acquisition de la parcelle 64 – Section 21 – d'une superficie de 3.42 ares.

Le prix d'acquisition est fixé à 250 € l'are. Les élus autorisent Mme le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document y afférent.

#### **5. Divers.**

Mme le Maire fait part d'une demande de soutien financier du réseau catholique CARITAS ALSACE qui vient en aide aux personnes les plus démunies.

En 2019, pour la commune de Langensoultzbach, 30 personnes ont été accueillies pour un montant total de 3 856.23 €.

Après délibération, les élus décident d'attribuer la somme de 300 € à CARITAS ALSACE.

-----  
Après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du bien situé 5 rue des Pommiers à Langensoultzbach, les élus décident de ne pas préempter.

#### **Pour information**

Comme tous les ans, en cette période estivale, la commune accueille des jeunes stagiaires pour seconder les ouvriers communaux. Ils sont au nombre de 4 jeunes répartis sur les mois de Juin, Juillet et Août.

Mme le Maire propose une rencontre avec la commission Communication le 15 juillet 2020 à 20h00 pour une ultime relecture du bulletin municipal avant son impression.

-----

Tous les ans, le jury communal du fleurissement déambule les rues du village pour noter les maisons fleuries. Un palmarès est ensuite organisé par la commune pour récompenser les plus belles réalisations.

Cette année, la sortie du jury est prévue les matinées du 28 et 29 juillet.

Le jury actuel est composé de Mmes KAISER Rosette – WOLF Annelise – GRALL Tania – HEBERLEIN Danièle et M. DANIEL Georges. Se rajoute cette année : Mme DUCROS Frédérique.

-----

Mme le Maire fait part de l'invitation des élus et des maires honoraires à la commémoration de la fête Nationale qui aura lieu le 14 juillet 2020 à 11h00.

-----

Mme le Maire informe les élus de l'obligation de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn d'annoncer à l'ensemble des conseillers municipaux du territoire la tenue des réunions du conseil communautaire.

Ainsi, une application nommée COMELUS a été créée et permet aux élus, via un lien, d'accéder aux divers documents.

-----

M. DUCROS Philippe – adjoint au maire et délégué du SILE (Syndicat d'Initiative de Lembach et Environs) – fait un bref compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 9 juillet dernier.

-----

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au Vendredi 04 septembre 2020.

La séance est levée à 21h35.

Pour copie conforme.  
Langensoultzbach, le 10 juillet 2020.  
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

